

**Province de Luxembourg  
VILLE de FLORENVILLE**

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD et conformément à l'article 26 bis §5 al.2 de la loi organique du CPAS du 08.07.1976, séance commune et publique du Conseil Communal et du Conseil de l'Action sociale, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu

le jeudi 26 janvier 2017 à 20 heures, à la Maison communale

*Objet :*

~  
**CONVOCAATION du  
CONSEIL COMMUNAL**

**ORDRE DU JOUR**

-----  
L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

1. Budget 2017 du C.P.A.S – Ordinaire et extraordinaire  
Approbation – Présentation de la note de politique générale et du rapport relatif aux économies d'échelle
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 décembre 2016
3. Fabrique d'Eglise de Chassepierre – Budget 2017 -  
Approbation
4. Approbation du Budget 2017 de la Bibliothèque publique de Florenville ASBL
5. Octroi subside extraordinaire 44ème Fête des Artistes
6. Octroi subside A.S.B.L. Comité des Familles
7. Convention « Centrale de Marchés de la Province du Hainaut » - Adhésion
8. Communication décision de tutelle

Par le Collège,

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

R.Struelens

S. Théodore

